

AVIS n°83

Programmation FSE Wallonie-Bruxelles 2014-2020
- intégration de l'axe 5 « REACT-EU » pour favoriser
la réparation des dommages à la suite de la crise
engendrée par la pandémie de la COVID-19 et de ses
conséquences sociales pour préparer une reprise
écologique, numérique et résiliente de l'économie

Avis adopté le 26/05/2021

1. RETROACTE

Par procédure écrite en date du 12 mai 2021, le Comité de suivi FSE a sollicité l'avis du CWEHF sur la mise en œuvre du règlement UE 2020/2221 qui implique une modification du programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2014-2020 pour y intégrer le budget complémentaire de REACT-EU ainsi qu'un nouvel axe 5 permettant de « *mettre en œuvre les priorités fixées par les autorités pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de la COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie* ».

2. CONTEXTE

La note de justification stipule que « *pour faire face aux répercussions de la crise COVID-19, la Commission européenne a mis en place un instrument temporaire pour la relance : Next Generation EU. Cet instrument vise à relancer l'économie et l'emploi via 2 outils : la Facilité pour la Reprise et la Résilience et l'initiative REACT-EU [nouvel axe 5] qui apporte un soutien financier complémentaire en faveur de la cohésion* ».

3. EXPOSE DU DOSSIER

[Ce nouvel axe] « *met en œuvre la nouvelle priorité d'investissement 13 « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de la COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. Il est structuré en 3 objectifs spécifiques :*

- *5.1 – Offrir aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs occupés et aux chômeurs temporaires (inscrits chez Actiris) des formations à valeur ajoutée.*

Résultat attendu : *accroître ou adapter les compétences des demandeurs d'emploi, travailleurs occupés ou chômeurs temporaires (inscrits chez Actiris) impactés, directement ou indirectement par la crise de la COVID-19, pour favoriser leur (ré)insertion socio-professionnelle ou leur maintien dans l'emploi dès la reprise de l'activité économique via la formation professionnalisante et qualifiante en lien avec les besoins du marché du travail mais aussi avec les transitions verte et numérique.*
Cet objectif sera mis en œuvre par Bruxelles Formation.

- *5.2. – Accompagner et former les personnes fragilisées et demandeurs d'emploi impactés, directement ou indirectement par la crise de la COVID-19, en vue de leur insertion à et dans l'emploi lors de la relance.*

Résultat attendu : *soutenir l'inclusion sociale et professionnelle des publics déjà fragilisés ou rendus vulnérables par la crise sanitaire de la COVID-19 pour limiter les impacts de la concurrence dans l'accès à l'emploi lors de la reprise de l'activité économique.*
Cet objectif sera mis en œuvre par Bruxelles Formation et en Wallonie, par les CPAS et leurs partenaires.

- 5.3. – *Lutter contre l’absentéisme et le risque de décrochage scolaire.*

Résultat attendu : *soutenir les élèves en situation d’absentéisme, de risque de décrochage ou d’abandon scolaire, suite aux mesures sanitaires de la COVID-19, en vue de leur réintégration dans un dispositif d’enseignement ou de formation.*

Cet objectif sera mis en œuvre à Bruxelles et en Wallonie par le CCG enseignement obligatoire et ses partenaires ».

Budget

Un budget REACT-EU FSE de 29 950 601€ a été alloué à cet objectif thématique 13, réparti comme suit :

- *« 36,74% seront consacrés à Bruxelles à la formation qualifiante et professionnelle des publics infra scolarisés ou infra qualifiés et/ou rendus vulnérables par la crise ;*
- *33,27% seront consacrés à l’inclusion socio-professionnelle des publics fragilisés ou rendus vulnérables suite à la crise tant en Wallonie qu’à Bruxelles ;*
- *29,99% seront consacrés à la lutte contre l’absentéisme et le risque de décrochage scolaire en Wallonie et à Bruxelles ».*

4. AVIS

Le CWEHF rend un avis réservé sur la proposition de modification du projet car il n’intègre pas la dimension de genre dans les 3 objectifs visés. Or, tant au niveau mondial, qu’Européen et belge, des études montrent que la crise de la COVID-19 a aggravé les inégalités entre hommes et femmes et que les femmes sont largement touchées par la crise alors qu’elles sont en première ligne sur le front de la lutte contre la COVID-19.

La crise de la COVID-19 doit relever le défi de l’égalité dans le cadre de la reprise économique, sociale, mais aussi numérique. A tous les niveaux, il y a lieu d’accorder une attention particulière pour améliorer l’accès des femmes à la formation (dès l’école fondamentale jusqu’au niveau universitaire) et à l’emploi car la tendance actuelle observée déjà dans plusieurs pays montre un risque réel que les femmes soient forcées de sortir du marché du travail pour assumer les tâches éducatives de leurs enfants.

Il est dès lors indispensable que les mesures de formation et de (ré)insertion à l’emploi soient accompagnées d’un vaste investissement dans les services publics, ce qui permettra non seulement d’améliorer la conciliation vie privée-vie professionnelle mais aussi de sauvegarder des emplois dans ces secteurs qui sont principalement occupés par des femmes.

Il demande dès lors que ce texte soit revu en adoptant des « lunettes de genre » afin de visibiliser les enjeux auxquels les femmes sont et seront confrontées lors de la reprise et d’adopter des mesures plus ciblées afin de réparer les dommages à la suite de la crise de la COVID-19.

4.1. Remarques générales

Le projet présenté n'intègre pas la dimension de genre. Or, dès le 31 mars 2020, le Secrétaire général des Nations-Unies Antonio GUTERRES soulignait que la crise aggravait la violence envers les femmes (<https://www.un.org/sg/en/content/sg/press-encounter/2020-03-31/transcript-of-un-secretary-general%E2%80%99s-virtual-press-encounter-launch-the-report-the-socio-economic-impacts-of-covid-19>). Le 9 avril 2020, il a demandé que les femmes et les jeunes filles occupent une place centrale dans la lutte contre la COVID-19 (<https://www.un.org/press/fr/2020/sgsm20040.doc.htm>).

La directrice d'ONU-Femmes déclarait : « *Les femmes doivent avoir une participation équitable dans la prise de décision et dans la réponse à la crise. Veillons à ce qu'une approche sensible au genre soit adoptée pour la COVID-19* ».

Mme Hilde HERDEMAN, pour la Commission européenne, observait que : « *Lorsque l'on constate l'impact sur les entreprises dirigées par des femmes, le fardeau que les femmes doivent porter, l'augmentation des violences à caractère sexiste, nous pouvons affirmer que la crise du COVID-19 est discriminante en fonction du genre, mais cette crise du COVID-19 constitue également une occasion de mieux reconstruire. **Nos efforts devraient maintenant nous conduire à placer les femmes au cœur de la relance*** » (https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_744798/lang--fr/index.htm).

Dans la dernière étude du Forum économique mondial publiée le 30 mars 2021, on peut y lire que « *la crise sanitaire aurait fait reculer de 36 ans le temps nécessaire pour atteindre l'égalité parfaite entre les sexes* »¹.

Le CWEHF constate que le **point 1.1.1.bis (pp.35 à 38)** ne présente aucune données genrées qui permettent de visibiliser les impacts différenciés entre hommes et femmes. Or, « *Le constat est alarmant : les femmes sont largement plus touchées par la crise que les hommes, que ça soit en termes d'emploi, de salaire, de formation ou de santé mentale* »².

S'il est vrai qu'en Belgique, des progrès doivent encore être réalisés au niveau de la collecte des données genrées, le CSE affirme que « *les femmes sont plus pénalisées qu'elles ne le sont habituellement, en temps de crise, à cause de leur surreprésentation dans les secteurs les plus durement touchés par les mesures liées à la pandémie* »³.

Le CEFH (Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes), qui a réalisé récemment un rapport sur « *l'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles* », a aussi montré que les femmes ont plus souffert de la crise dans une série de domaines. Là aussi, les chiffres sont glaçants, singulièrement en matière d'emploi : « *4100 Bruxelloises ont quitté le marché de l'emploi pendant la crise alors que 5345 Bruxellois y sont entrés* »⁴.

¹ USBEK&Rica, 9.04.21 : « *La crise sanitaire a fait reculer de 36 ans le temps nécessaire pour atteindre l'égalité parfaite entre les sexes* » (<https://usbeketrica.com/fr/article/la-vrise-sanitaire-a-fait-reculer-de-36-ans-le-temps-necessaire-pour-atteindre-l-egalite-parfaite-entre-les-sexes>).

² RTBF.be, 20.04.21 : « *Les conséquences genrées de la crise sanitaire dévoilées dans une étude* » (https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_les-consequences-genrees-de-la-crise-devoilees-dans-une-etude?id=10744997).

³ Communiqué de presse du CSE, 17.07.20 : « *Etat des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions dans le contexte du COVID-19* », p.4.

⁴ CEFH, 19.04.21 : « *Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes : 19 chiffres chocs, 19 recommandations phares pour Bruxelles* », Executive summary, p.3.

Par ailleurs, Mme Isabella LENARDUZZI a aussi sonné l'alerte constatant que "les femmes disparaissent de l'emploi à cause de la pandémie ! En Italie, sur les 400.000 pertes d'emploi de l'année 2020, 300.000 concernent des femmes. Au mois de décembre de cette année, elles représentent 98% des 100.000 personnes qui ont disparu du marché du travail. Il faut que la Belgique fasse les mêmes calculs ».⁵

Une des raisons souvent invoquées dans la littérature est que « ce mouvement des femmes hors du marché de l'emploi et, à plus forte raison, durant la crise sanitaire, s'explique très certainement par le travail du Care... qui pèse plus lourdement sur les femmes que les hommes. L'intervalle de temps entre les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020 correspond d'ailleurs à la période de fermeture des écoles et explique très certainement, au moins a minima, que les femmes aient quitté le marché de l'emploi et n'y soient pas revenues »⁶.

Il est dès lors indispensable que les mesures de formation et de (ré)insertion à l'emploi soient accompagnées d'un vaste investissement dans les services publics, ce qui permettra non seulement d'améliorer la conciliation vie privée-vie professionnelle mais aussi de sauvegarder des emplois dans ces secteurs qui sont principalement occupés par des femmes.

Dès lors, le CWEHF rend un **avis réservé** sur ce projet de modification dans l'état actuel. Il demande que le **point 1.1.1. bis (pp.35 à 38)** soit retravaillé de manière à mieux visibiliser l'impact de la crise de la COVID-19 sur les femmes. L'écriture inclusive devrait également être adoptée dans ce document.

4.2. Remarques particulières

4.2.1. Au niveau du rapport

p.35, al.2 : « Sur l'ensemble de l'année 2020, les secteurs tels que commerce, réparation d'automobiles, transports et entreposage, hébergement et restauration ont terriblement souffert des mesures adoptées à la suite de la crise, reculant de 13,2%. La baisse la plus sévère a été observée dans la branche d'activité des arts, spectacles et activités récréatives et autres activités de services, où la valeur ajoutée a chuté de 19,8%. L'industrie a accusé un repli de 4,2% en 2020, après une croissance positive de 2,2% en 2019. La construction a reculé de 4,2% sur l'ensemble de l'année, par rapport à une progression de 4,2% en 2019 ».

Le CWEHF propose d'ajouter à cet alinéa d'autres chiffres qui visibilisent l'impact de la crise sur les emplois principalement occupés par les femmes :

- « Dans le cadre de la crise de la COVID-19, le secteur ayant été de loin le plus impacté est celui de l'horeca, secteur dans lequel la part des femmes est légèrement plus grande que dans l'emploi total (50% contre 47% de l'emploi total selon les données des EFT de 2018).

⁵ RTBF.be, 20.02.21 : « Les femmes risquent de disparaître du marché de l'emploi à cause de la pandémie » (<https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/details-les-femmes-risquent-de-disparaitre-du-marche-de-l-emploi-a-cause-de-la-pandemie?id=10701978>).

⁶ CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, p.14.

Les femmes sont également plus présentes dans d'autres secteurs dont la fermeture totale ou partielle a été rendue obligatoire ou dans lesquelles la distanciation sociale n'était pas possible : il s'agit notamment de la branche des activités de services, incluant les travailleurs.euse.s Titres-services (59% de femmes) et les autres services, notamment d'aides à la personne (63%) »⁷ ;

- *« Sur 1500 faillites enregistrées sur Bruxelles, 20% sont des métiers du Care, particulièrement féminisés ».⁸*

p. 36, al. 1, puce 1 : *« Une forte croissance de la demande d'aide alimentaire (8900 colis par mois entre mi-mars et mi-juin 2020 contre 6050 en 2019) liée à l'augmentation du budget « alimentation » durant le confinement mais également à l'arrivée de nouveaux demandeur.euse.s ayant perdu leur travail (petit.e.s indépendant.e.s, travailleur.euse.s précaires, etc.) ».*

Le CWEHF rappelle également que *« 80% des chefs de ménages monoparentaux sont des femmes et 46% des familles monoparentales vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté ».⁹*

Le CWEHF demande d'ajouter, dans l'énumération, *« les femmes isolées et les femmes monoparentales travaillant à temps partiel et même à temps plein ».* Elles sont aussi venues grossir les rangs car elles sont souvent dans des emplois précaires et/ou mal rémunérés.

Si la mesure « chômage temporaire COVID-19 » a une intention bien louable, à savoir soulager les entreprises et le personnel mis à l'arrêt dans le cadre des confinements successifs, *« une analyse plus fine de la mesure révèle une autre disparité de genre : les montants moyens de l'allocation sont structurellement plus faibles chez les femmes.*

[Selon le rapport du CEFH], *les femmes ont perçu en moyenne, une allocation allant de minimum 496,5€ à maximum 1096,91€ quand les hommes ont reçu entre 627,55€ et 1142,19€. L'écart moyen entre les genres s'élève donc à 82,25€ et varie de 45,28€ à 131,10€. En période de crise socio-sanitaire particulièrement éprouvante, avec une augmentation générale des prix à la consommation et en particulier des prix alimentaires, ces différences de revenus constituent des facteurs sérieux de précarisation des femmes ».*

En plus de cette réalité, les femmes sont souvent confrontées au remboursement de dettes de leur ex-partenaire, ce qui exacerbe encore plus leur précarité et conduit au constat que *« le frigo est vide »¹⁰.*

⁷ CSE, 17.07.20 : « Etat des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions dans le contexte du COVID-19 », p.51.

⁸ RTBF.be, 20.04.21 : « Les conséquences genrées de la crise sanitaire dévoilées dans une étude » (<https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail-les-consequences-genrees-de-la-crise-devoilees-dans-une-etude?id=10744997>).

⁹ RTBF.be, 19.03.21 : « Mères solos et confinement : la galère » (<https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail-meres-solo-et-confinement-la-galere?id=10462565>).

¹⁰ La Libre, 9.03.21 : « Endettées jusqu'au cou, des mamans solos crient au secours : le frigo est vide », p.9.

p.36, al.1, puce 2 : « L'amplification d'une tendance aux « nouveaux publics » de l'aide sociale : là où les personnes aidées par les CPAS étaient surtout engendrées par l'exclusion du chômage, la Fédération des CPAS wallons constate que les nouveaux bénéficiaires sont des travailleur.euse.s précaires ou des étudiant.e.s. Cette tendance se poursuivra sans doute au-delà de la crise sanitaire ».

Parmi les nouveaux publics, il y a lieu d'ajouter les femmes monoparentales, les travailleur.euse.s pauvres, les personnes en chômage ou en chômage temporaire COVID-19 (en particulier provenant des petites associations qui n'ont aucune perspective de refinancement après la crise), les femmes qui ont été obligées de prendre des congés pour pouvoir garder et suivre la scolarité de leurs enfants pendant la fermeture des écoles.

p.36, al.1, puce 3 : « En matière d'insertion socio-professionnelle et d'accès à la formation ou à l'emploi, les CPAS redoutent qu'une raréfaction de l'emploi, liée au risque de faillite à venir, rende encore plus difficile l'accès à l'emploi d'un public moins qualifié et rendu fragilisé par les impacts psycho-sociaux de la crise. La crise sanitaire semble ainsi « rétrograder » l'ensemble des publics déjà précaires et risque de renforcer la concurrence dans l'accès à l'emploi ».

Le CWEHF demande d'ajouter une phrase : « Le risque est réel que la place des femmes sur le marché de l'emploi soit aujourd'hui menacée alors qu'elles ont été en 1^{ère} ligne durant la crise de la COVID 19 » ¹¹.

p.36, al.3 : « Fin mars 2021, le nombre de demandeur.euse.s d'emploi inoccupé.e.s (DEI) en Wallonie (données FOREM) est de 202 978 soit un tassement de 363 personnes (-0,2%) par rapport à mars 2020, constat habituel pour cette période de l'année précise le FOREM... Cependant, le chômage de longue durée s'accroît : +25,1% pour les DEI depuis 1 à 2 ans et +10,4% pour les DEI depuis 2 à moins de 5 ans ».

Le CWEHF demande que le FOREM puisse fournir le nombre de demandeurs et de demandeuses d'emploi inoccupé.e.s en Wallonie (Total 202 978). Par ailleurs, cette même distinction devrait être faite au niveau du chômage de longue durée.

p.36, al.4 : le CWEHF demande également qu'ACTIRIS puisse fournir le nombre de demandeurs et de demandeuses d'emploi inoccupé.e.s, le nombre de jeunes femmes et jeunes hommes de moins de 25 ans et le nombre de chômeurs et de chômeuses de longue durée.

¹¹ RTBF.be, 20.02.21 : « Les femmes risquent de disparaître du marché de l'emploi à cause de la pandémie » (<https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/details-les-femmes-risquent-de-disparaitre-du-marche-de-l-emploi-a-cause-de-la-pandemie?id=10701978>).

p.37, puce 1 : « La composition du chômage change : le noyau dur de l'emploi est resté protégé par le chômage temporaire et on voit une hausse du nombre de chômeurs de moyenne durée (entre 1 et 2 ans) ».

Le CWEHF demande de fournir le nombre de femmes et d'hommes qui sont passés en chômage temporaire ainsi que le pourcentage d'hommes et de femmes chômeur.euse.s de moyenne durée afin de pouvoir constater si cette hausse concerne principalement les femmes ou non.

p.37, puce 2 : « Les conséquences de la crise sont plus marquées au sein des groupes les plus vulnérables (Statbel, enquête sur les forces de travail, 2020). Ainsi, le nombre de personnes occupées diminue surtout parmi les jeunes (-8,9%) et les personnes à niveau d'instruction faible ou moyen (respectivement -6,1 % et -4,3%) ».

Le CWEHF demande que ces chiffres puissent être distingués hommes-femmes. Cette information est indispensable pour pouvoir cibler des mesures spécifiques au niveau de l'insertion/réinsertion de l'emploi et au niveau des formations, en particulier les formations au numérique pour les femmes.

p.37, al.5 : il y a lieu de lire « Les moyens alloués par REACT-EU, conformément à la stratégie du Programme opérationnel FSE 2014-2020... mais également à la requalification des compétences des DE ou chômeurs.euse.s temporaires qui devront s'adapter à un marché du travail en transition. »

p.38, al.4 : « Au-delà de ces constats, les équipes éducatives repèrent de plus en plus de problèmes liés à la santé mentale (solitude, isolement, phobie) chez les élèves qui ne présentaient pas de tels signes avant la crise. Ceux-ci ont des impacts négatifs sur la scolarité des élèves ».

Le CWEHF souligne que les problèmes ne sont pas uniquement liés à la santé mentale. Intégrer la dimension de genre et l'intersectionnalité dans cette problématique est indispensable car ces dimensions doivent permettre d'approfondir les causes d'absentéisme qui pourraient être différentes entre les filles et les garçons. Il serait possible que des filles soient contraintes de décrocher plus rapidement à cause des obligations familiales qu'on leur assigne (participation aux charges domestiques, surveillance d'enfants plus jeunes, aider sa maman ou son papa qui est indépendant.e....). Les garçons ont-ils les mêmes contraintes ou est-ce que le décrochage chez eux résulte plus d'une perte d'intérêt et de motivation pour l'école ?

Par ailleurs, il y aurait lieu de s'interroger également sur l'environnement de travail au domicile du/de la jeune, notamment la possibilité de disposer d'un portable personnel : si une famille ne dispose que d'un portable, à qui donnera-t-on la priorité pour suivre les cours à distance ou réaliser les devoirs quand il y a plusieurs enfants ? par ailleurs, est-ce que la connexion internet est suffisante au sein de ce foyer ? Enfin, est-ce que chaque enfant dispose d'un espace au calme pour suivre ses cours à distance et pour étudier ?

Une meilleure connaissance des causes du décrochage, différenciées selon le genre, permettra de mener des actions plus ciblées permettant de répondre aux différents profils de décrochage qui auront été mis en évidence.

4.2.2. Au niveau du texte de la demande de modification du programme opérationnel

p.2 : après la présentation des 3 objectifs spécifiques, le CWEHF demande d'intégrer un paragraphe mentionnant la nécessité d'intégrer la dimension de genre au niveau de la mise en œuvre de la nouvelle priorité d'investissement 13.
